RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A B M
Société par actions simplifiée au capital social de 108.000 €
Siège : ZI Sud Est
3 rue du Breillou
35135 CHANTEPIE
309 022 192 RCS RENNES
(la « *Société* »)

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 1er OCTOBRE 2024

La soussignée :

ABM DEVELOPPEMENT,
Société à responsabilité limitée au capital social de 206.345 €,
Dont le siège social est 14 T rue Henri Becquerel – 29850 GOUESNOU,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 815 362 850,

Représentée par M. Laurent GAUBERT, co-gérant

Ci-après dénommée l'"**Associée Unique**",

Détenant 1.500 actions, soit la totalité des actions de la Société désignée ci-dessus,

Après avoir exposé que :

- Qu'il est envisagé de transférer le siège de la Société du 3 rue du Breillou, ZI Sud Est – 35135 CHANTEPIE au 14 T rue Henri Becquerel – 29850 GOUESNOU ;

A pris à les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 3 rue du Breillou, ZI Sud Est – 35135 CHANTEPIE au 14 T rue Henri Becquerel – 29850 GOUESNOU avec effet à compter du 1er octobre 2024.

TROISIEME DÉCISION

Consécutivement à l'adoption de la précédente décision, l'Associée Unique décide de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE

Le siège social de la société est fixé 14 T rue Henri Becquerel – 29850 GOUESNOU ».

LG

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société ABM DEVELOPPEMENT
Monsieur Laurent GAUBERT

